



AVIS DE PUBLICITE

OCCUPATION D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC GEREE PAR LA COMMUNE DE LUS-LA-CROIX- HAUTE



Objet : Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public – local de restauration de la station de Lus la Jarjatte

Contexte : La Commune de Lus la Croix Haute met a disposition un local d'environ 157 m² au sein d'un bâtiment de 410 m² situé sur la station de Lus la Jarjatte. Ce local permet techniquement, à un exploitant, d'assurer une activité de bar-restauration à proximité de la station de ski.

Cadre juridique :

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention délivrée à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Description de la dépendance :

Cette dépendance est constituée d'une salle de restauration, d'une cuisine, d'une véranda, d'une réserve ainsi que d'un local de rangement situé entre la salle hors sac et le restaurant, de 30 m² de terrasse et de 21 m² de coursive au nord. Ce local dispose également d'une licence IV.

Redevance :

L'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance fixée à 5 400 € par an.

Conditions d'exploitation :

La mise à disposition sera d'une durée de 1 an renouvelable à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention, soit le 1^{er} décembre 2020. Les spécificités sont les suivantes :

- ouverture concomitante avec la station de Lus la Jarjatte / 1h avant et 1h après,
- local chauffé, à minima 18° dès 09h00,
- offre de restauration, boissons chaudes et froides,
- tarifs adaptés à la clientèle,
- ne pas négliger l'activité bar,
- accueillir les enfants de l'école de Lus lors de la semaine ski.

Dossier de candidature :

Le candidat fournira un courrier comprenant une proposition argumentée permettant à la Commune de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet.

Ce dossier doit impérativement être composé :

- d'une partie administrative comprenant :
 - ✓ une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir dans ce dossier de candidature ainsi que son expérience dans le domaine de la restauration
 - ✓ un extrait Kbis de moins de 3 mois
 - ✓ une attestation d'assurance

- ✓ le permis d'exploitation d'un débit de boisson
- ✓ la formation HACCP
- d'une partie technique comprenant :
 - ✓ un descriptif complet des moyens d'exploitation permettant d'apprécier la qualité du projet envisagé (horaires et jours d'ouverture, menus et/ou proposition de carte, nombre du personnel et fonctions occupés...)

Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 13 novembre 2020 à 12h00

Le dossier peut être remis :

- sous pli adressé à l'adresse suivante :
Adresse de la Mairie ➡ 1 place de la Mairie 26620 LUS-LA-CROIX-HAUTE
- en main propre à l'adresse et aux horaires suivants :
Adresse de la Mairie ➡ 1 place de la Mairie 26620 LUS-LA-CROIX-HAUTE et horaires d'ouverture 09h00 à 12h00.

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- motivation du candidat 35%
- expérience du candidat 5%
- qualité du projet 60%

L'autorisation sera attribuée au candidat ayant obtenu la meilleure note

Contact :

Numéro de téléphone et mail de la Commune

➡ 04 92 58 50 39

➡ mairie.luslacroixhaute@orange.fr